

## AGO 1<sup>er</sup> JUIN 2010 : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

A la rentrée scolaire 2007, suite à la votation du 24 septembre 2006, un nouveau règlement concernant l'évaluation de la 3P à la 6P est entré en vigueur, assorti de mesures d'accompagnement à mettre en place pour les élèves promus par tolérance ou par dérogation.

Le 3 novembre 2009, l'Assemblée des délégués SPG a adopté à l'unanimité une résolution qui entre autres exprime clairement et fermement les inquiétudes et le très fort mécontentement du corps enseignant face aux conditions dans lesquelles il se trouve pour appliquer le règlement et mettre en œuvre ces mesures d'accompagnement.

Comme cela a été rappelé dans le rapport d'activité 2009-2010, si le conseiller d'Etat Charles Beer a tout d'abord très vivement réagi à la lecture de cette résolution, il en a ensuite pris acte et mis sur pied un groupe de travail (autour des mesures d'accompagnement) auquel des membres du comité SPG ont participé. Ce groupe ne s'est réuni que deux fois, en présence du conseiller d'Etat, à la fin 2009, puis la DGEP s'est semble-t-il trouvée chargée de poursuivre et d'empoigner ce sujet source de tant d'insatisfaction...

Empoigner...la tâche est d'envergure pour une DGEP qui, depuis 2007, n'a pas du tout assuré, comme elle aurait pourtant dû le faire, le suivi du nouveau dispositif d'évaluation !

Face à la forte proportion d'élèves concernés par les mesures d'accompagnement à la rentrée dernière, 25% rappelons-le, la pertinence de ces mesures n'est de loin pas acquise et mérite d'être remise en question ; la SPG n'a donc pas cessé de réclamer une analyse qualitative afin que les modifications qui s'imposent soient enfin apportées, tout particulièrement en terme de moyens. En terme de moyennes aussi d'ailleurs...si on veut bien remonter à l'origine du problème !!!

De janvier 2010 jusqu'à maintenant, lors des diverses commissions de concertation, la DGEP n'est parvenue à nous fournir que des relevés quantitatifs.

En effet, début 2010, la DGEP a constitué un groupe opérationnel (dont la SPG ne fait pas partie) qui réunit 7 Dir-E et concerne un échantillon de 33 établissements. Un outil de récoltes de données a été élaboré et en février, les informations quantitatives suivantes nous ont été communiquées :

- a) sur l'échantillon de 890 élèves promus par tolérance à la rentrée 2009, à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre, donc après avoir bénéficié de mesures d'accompagnement, 41.2% ont obtenu des résultats satisfaisants (4/4/4) alors que 58.8% ne les ont pas obtenus.
- b) sur l'échantillon de 148 élèves promus par dérogation à la rentrée 2009, à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre, 13.5% ont obtenu des résultats satisfaisants donc 86.5 % ne les ont pas obtenus.

Face à des données qui ne concernent que le 1<sup>er</sup> trimestre d'une part et qui ne sont pas de nature à rassurer d'autre part, la SPG a répété l'importance de savoir comment ces

élèves évoluent durant l'année scolaire, comment ils la termineront, comment ils seront promus ou non au degré suivant. L'association professionnelle a redit les alertes tant de fois exprimées, elle a exigé à nouveau que l'analyse qualitative du dispositif de mesures d'accompagnement soit effectuée et que les élèves en situation de redoublement fassent enfin l'objet d'une analyse détaillée.

Les données qui concernent le 2<sup>ème</sup> trimestre ne nous ont toujours pas été fournies, elles le seront, parce que nous les avons réclamées, lors d'une séance supplémentaire fixée à cet effet le 8 juin prochain. Celles du 3<sup>ème</sup> trimestre pourraient nous parvenir début juillet.

La DGEP, toujours à travers son groupe opérationnel, a bien prévu de recenser les dispositifs de mesures d'accompagnement mis en place, de voir lesquels s'avèrent fructueux ou pas et pourquoi... A ce jour, nous n'avons rien vu... A se demander à quel échelon les mesures d'accompagnement sont les plus urgentes...

La DGEP dit avoir besoin d'effectuer une observation sur une année au minimum pour pouvoir tirer des conclusions qualitatives... Elle s'y est attelée malheureusement tellement tardivement qu'elle a beaucoup trop augmenté le temps de décalage tolérable (eh oui, la tolérance a ses limites...) entre le moment où les toutes premières alertes du corps enseignant ont été exprimées et celui où des ajustements, des modifications, des améliorations seront peut-être apportés.

Aujourd'hui débute le mois de juin, durant lequel nous, enseignants, allons devoir élaborer les dispositifs de mesures d'accompagnement à mettre en œuvre dès la rentrée scolaire 2010 pour les élèves qui seront promus par tolérance ou par dérogation.

Mis à part quelques documents ou pistes didactiques à disposition sur Petit Bazar, mis à part des propositions que la DGEP a jointes à sa directive et qui ne font que décrire les pratiques de différenciation que les professionnels exercent depuis longtemps (forcément, sinon cela n'aurait pas pu être mis noir sur blanc...!), rien n'aura changé positivement, au contraire, puisque dans certains établissements, le taux d'activité de l'ECSP, s'il y en avait un, aura encore diminué ou même disparu...

Lors de notre AGE qui se tiendra le 14 juin, nous vous proposons de mettre ce point très important à l'ordre du jour et de réfléchir sérieusement d'ici là aux actions à mener, à envisager, dès la mi-juin peut-être, dès la rentrée prochaine très certainement.

*Magali JOLTI*